

## AVIS PUBLIC



Notre - Dame -  
de-l'Île-Perrot

### **PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 440-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS NUMÉRO 440, NOTAMMENT LES DISPOSITIONS PORTANT SUR LES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE DÉPÔT SUIVANT L'OBTENTION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION**

---

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE lors de la séance ordinaire du 13 mars 2018, le conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NO 440-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS NUMÉRO 440, NOTAMMENT LES DISPOSITIONS PORTANT SUR LES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE DÉPÔT SUIVANT L'OBTENTION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION.**

Que ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, au bureau du greffe, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que sur le site web de la Ville au [www.ndip.org](http://www.ndip.org).

Que ce règlement entre en vigueur le 24 avril 2018.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 24 AVRIL 2018.

Me Catherine Fortier-Pesant  
Greffière

/sb

\*\*\*\*\*